

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171208-0000018451-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-6-10-1

Séance du vendredi 8 décembre 2017

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT PRIVE DANS LE HAUT-RHIN ET AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT PRIVE DANS LE HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

ABSENT :

M. ADRIAN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-4 du 1^{er} septembre 2017 relatives aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant la fin de la convention de délégation des compétences des aides à la pierre,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mai 2012,
- VU la convention signée entre CITIVIA SPL et le Président du Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014, portant sur le suivi-animation du PIG sur la période 2015/2017,

- VU l'avenant n°1 du 15 octobre 2015 à la convention signée entre CITIVIA SPL et le Président du Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014, portant sur le suivi-animation du PIG sur la période 2015/2017,
- VU l'avenant n°2 du 24 novembre 2016 à la convention signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014, portant sur le suivi-animation du PIG sur la période 2015/2017,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi animation de la réalisation des travaux de protection du Haut-Rhin du bâti des riverains de certains Plans de Préventions de Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU la convention signée le 7 juillet 2016 entre le Département du Haut-Rhin, PROCIVIS Alsace et CITIVIA portant sur les missions sociales en faveur du PIG « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » et de l'adaptation des logements au handicap et à l'âge,
- VU l'avis favorable de la Commission locale d'amélioration de l'habitat du Conseil départemental du Haut-Rhin du 5 décembre 2017, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitat,
- VU l'accord avec l'Etat et l'Anah, de prolonger par avenant la convention PIG 2012-2017, pour une période de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habitat Privé dans le Haut-Rhin et l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général Habitat Privé dans le Haut-Rhin selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- ❖ concernant la convention 2012/2017 du Programme d'Intérêt Général « Habitat Privé dans Haut-Rhin » signée le 23 mai 2012 :
 - approuve l'avenant n°1, à conclure entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat et l'Anah, qui prolonge cette convention du 1^{er} janvier au 30 juin 2018,
 - autorise la Présidente, en sa qualité de Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et de délégataire des aides à la pierre au titre de l'article L.301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, à signer cet avenant,
- ❖ concernant la convention de suivi-animation 2015/2017 du Programme d'Intérêt Général « Habitat Privé dans Haut-Rhin » signée le 31 décembre 2014 :
 - approuve l'avenant n°3, à conclure entre le Département du Haut-Rhin, CITIVIA SPL et PROCIVIS Alsace, qui prolonge cette convention du 1^{er} janvier au 30 juin 2018,
 - autorise la Présidente, en sa qualité de Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et de délégataire des aides à la pierre au titre de l'article L.301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, à signer cet avenant.